

## Arrêté

**Fixant la composition de la commission de recrutement externe par la voie contractuelle d'agents Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE) dans le corps des Assistant-(e)s Ingénieur-(e)s, BAP J, Assistant-e ingénieur-e en gestion administrative organisée par l'Université Paris XIII dénommée USPN, Université Sorbonne Paris Nord.**

**La Présidente de l'Université Paris XIII dénommée USPN, Université Sorbonne Paris Nord.**

Vu la loi n°71-577 du 16 juillet 1971 modifiée d'orientation sur l'enseignement technologique ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligation des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat notamment son article 27 ;

Vu la loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'avis du Conseil Supérieur de la fonction publique de l'Etat en date du 16 mars 1995 ;

## **ARRÊTE**

Article 1 : La commission de recrutement externe par la voie contractuelle dans le corps des Assistant-(e)s ingénieur-(e)s, BAP J, Assistant-e ingénieur-e en gestion administrative, réservée aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi et organisée par l'Université Paris XIII dit Université Sorbonne Paris Nord, est composée ainsi qu'il suit :

Madame Aurélie Savigny, Référente Handicap, Université Sorbonne Paris Nord, Villetaneuse.

Monsieur Ismaila Ndiaye, Chargé d'affaires juridiques et adjoint DPO, Université Sorbonne Paris Nord, Villetaneuse.

Madame Hélène De Lartigue, Directrice de l'appui à la stratégie et de l'amélioration continue, Université Sorbonne Paris Nord.

Monsieur Boubacar Souare, Fondé de pouvoir, Université Sorbonne Paris Nord, Villetaneuse.

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Villetaneuse le 3 juin 2026

P/La Présidente et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
de l'Université Sorbonne Paris Nord